

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### Séance du 7 Avril 2022

L'an 2022 et le 7 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Madame CONAN Marylène, Maire.

**Présents :** Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. LEDAN David, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, M. DAUPHIN Eric, Mme DELESTRE Catherine, Mme FAUBOURG Luzia, Mme HERPE Stéphanie, Mme BERARD Patricia, M. LALLEMENT Denis, M. LE BERRE Philippe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, Mme LE GARNEC Françoise, M. LE JALLE Régis, M. RENY Victor, M. MONSARD Dominique, M. BRUNEBARBE Gilles, M. SIMEON Guillaume

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme ANNEZO Léa à Mme FAUBOURG Luzia, M. CROCHU Alexandre à M. LEDAN David

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 25

**Date de la convocation :** 01/04/2022

**Date d'affichage :** 01/04/2022

**A été nommé secrétaire :** M. LUHERNE Xavier

### **I - Objet des délibérations**

- 1 - URBANISME / LOTISSEMENT COMMUNAL DES VIOLETTES : RESULTATS DES CANDIDATURES POUR L'ATTRIBUTION DES LOTS
- 2 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ANNEE 2021 : BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES
- 3 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2021 : BUDGET GENERAL
- 4 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2021 : BUDGET ATELIER RELAIS
- 5 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2021 : BUDGET LOTISSEMENT DE COET RUEL
- 6 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES NOISETIERS
- 7 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DORIS
- 8 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET LOTISSEMENT DES VIOLETTES
- 9 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET LOTISSEMENT JULIETTE GRECO
- 10 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET PHOTOVOLTAIQUE DU BOULODROME

- 11 - FINANCES / BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021
- 12 - FINANCES / BUDGET ATELIER RELAIS : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021
- 13 - FINANCES / BUDGET LOTISSEMENT DE COET-RUEL : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021
- 14 - FINANCES / BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES NOISETIERS : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021
- 15 - FINANCES / BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DORIS : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021
- 16 - FINANCES / BUDGET LOTISSEMENT DES VIOLETTES : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021
- 17 - FINANCES / BUDGET PHOTOVOLTAIQUE DU BOULODROME : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021
- 18 - FINANCES / CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2022 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES
- 19 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET GENERAL
- 20 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET ATELIER RELAIS
- 21 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT DE COET RUEL
- 22 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES NOISETIERS
- 23 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DORIS
- 24 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT DES VIOLETTES
- 25 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT JULIETTE GRECO
- 26 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET PHOTOVOLTAIQUE DU BOULODROME
- 27 - FINANCES / ECOLE SAINTE-THERESE : GARANTIE D'EMPRUNT
- 28 - FINANCES / VENTE D'UN BATIMENT ZONE D'ACTIVITES DE KERVENDRAS
- 29 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE
- 30 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENTRE L'ECOLE JULES VERNE ET LA SALLE DES FETES

**Compte rendu du 17 mars 2022** : adopté à l'unanimité

En préambule, le groupe d'élus ayant travaillé à la préparation des panneaux devant être installés sur le circuit de la pomme, présente les différents panneaux qui seront mis en place.

**1 - réf : 2022/017 - URBANISME / LOTISSEMENT COMMUNAL DES VIOLETTES : RESULTATS DES CANDIDATURES POUR L'ATTRIBUTION DES LOTS**

Monsieur LE CADRE expose que, par délibération du 24 février 2022, le conseil municipal a fixé les prix et critère des vente des lots du lotissement des Violettes.

Comme convenu, les candidats à l'acquisition d'un lot ont pu retirer leur dossier et le retourner complété entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2022.

48 dossiers ont été retirés, 24 dossiers ont été déposés. Ces 24 dossiers, réputés complets, répondent à la condition de primo-accédants et ont pu être notés au vu des informations et documents transmis.

La notation de ces dossiers s'établit de la façon suivante :

N° d'ordre	date	âge moyen	lien avec la commune		total des points
			location moins 6 mois	travaillant sur la commune	
1	04/03/2022	50	40	40	130
2	07/03/2022	50	0	0	50
3	08/03/2022	10	40	0	50
4	08/03/2022	50	40	40	130
5	10/03/2022	30	0	0	30
6	11/03/2022	50	0	0	50
7	14/03/2022	50	0	0	50
8	15/03/2022	50	0	0	50
9	17/03/2022	10	40	0	50
10	17/03/2022	50	0	0	50
11	17/03/2022	50	0	0	50
12	17/03/2022	50	40	40	130
13	18/03/2022	50	0	0	50
14	25/03/2022	50	0	0	50
15	25/03/2022	50	0	0	50
16	28/03/2022	50	0	0	50
17	29/03/2022	50	0	0	50
18	29/03/2022	50	0	40	90
19	30/03/2021	50	40	40	130
20	30/03/2022	50	0	0	50
21	30/03/2022	50	0	0	50
22	30/03/2022	50	40	0	90
23	31/03/2022	50	0	0	50
24	31/03/2022	50	0	0	50
					0

Au vu de cette notation, il apparaît que 4 dossiers recueillent le nombre de points maximum, à savoir 130. Il est donc proposé de retenir les candidatures des dossiers numéros 1 – 4 – 12 et 19

Les quatre lots pourront donc être attribués, sous réserve du respect de toutes les autres clauses, notamment de délai, figurant dans la délibération du 24 février dernier, à :

- Axel THEVENIN et Doriane BOULIO
- Tony LE PENDU
- Ewen RATHOUIT
- Patricia et Julien COLAS

Tous domiciliés à SULNIAC.

Conformément à la délibération du 24 février 2022, à l'issue de la réunion de conseil municipal de ce jour, les candidats retenus seront informés et pourront effectuer leur choix de lot. Si les lots choisis sont différents, ils seront attribués ; si les lots choisis s'avéraient identiques pour tout ou partie d'entre eux, il sera procédé à un tirage au sort en mairie, en présence des candidats. Afin de simplifier cette procédure, il serait souhaitable de déléguer à Madame le Maire, ou son représentant, la possibilité de procéder à l'attribution des lots.

D'autre part, conformément à la délibération du 24 février 2022, en cas de désistement ou d'incapacité financière d'un ou plusieurs candidats, les lots seront proposés aux candidats suivants par ordre de classement, selon la même procédure. Afin de ne pas retarder les attributions, cette procédure peut également être déléguée à Madame le Maire ou son représentant.

**Il est proposé au conseil municipal de :**

- **RETENIR les candidatures ci-dessus pour l'attribution des lots au lotissement des Violettes ;**
- **CONFIER à Madame le Maire, ou son représentant, le soin de procéder, à l'attribution des lots avec ou sans tirage au sort, ainsi qu'à la désignation des candidats suivants en cas de désistement et à l'attribution des lots correspondants ;**
- **AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

## **2 - réf : 2022/018 à 2022/025 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ANNEE 2021 : BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été légalement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE, A L'UNANIMITÉ :**

**Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable du Trésor concernant :**

- **le budget général**
- **les budgets annexes :**
  - **le budget atelier relais**

- le budget lotissement Coët Ruel
- le budget lotissement le Clos des Noisetiers
- le budget lotissement le Clos Doris
- le budget lotissement des Violettes
- le budget lotissement Juliette GRECO
- le budget photovoltaïque du boulodrome

Ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**3 - réf : 2022/026 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2021 : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Ludovic SAMSON, Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2021 qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE SULNIAC - Commune de Sulniac - CA - 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 179 109,70	G	3 915 112,09
	Section d'investissement	B	2 192 856,84	H	1 661 956,40

		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	137 517,78 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	553 231,89 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	5 925 198,43	= G+H+I+J	5 714 586,27	

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	139 595,00	L	291 929,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	139 595,00	= K+L	291 929,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 179 109,70	= G+I+K	4 052 629,87
	Section d'investissement	= B+D+F	2 885 683,73	= H+J+L	1 953 885,40
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	6 064 793,43	= G+H+I+J+K+L	6 006 515,27

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 139 595,00	L 291 929,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	291 929,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

### COMMUNE DE SULNIAC - Commune de Sulniac - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	139 595,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R, 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R, 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, par 25 POUR et 1 ABSTENTION, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

4 - réf : 2022/027 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2021 : BUDGET ATELIER RELAIS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Ludovic SAMSON, Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2021 qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE SULNIAC - Atelier Relais de Sulniac - CA - 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,33	G	27 200,88
	Section d'investissement	B	0,00	H	26 404,24

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	31 709,19
			(si déficit)		(si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	0,33	= G+H+I+J	85 314,31

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,33	= G+I+K	27 200,88
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	58 113,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	0,33	= G+H+I+J+K+L	85 314,31

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 0,00</b>	<b>L 0,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R, 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R, 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.**



5 - réf : 2022/028 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2021 :  
BUDGET LOTISSEMENT DE COET RUEL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Ludovic SAMSON, Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2021 qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Coet Ruel - CA - 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 493,55	G	0,00
	Section d'investissement	B	31 368,03	H	0,00

+ +

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	472 572,91 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	375 452,44 (si excédent)

= =

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	32 861,58	= G+H+I+J	848 025,35
---------------------------------------	-----------	-----------	-----------	------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 493,55	= G+I+K	472 572,91
	Section d'investissement	= B+D+F	31 368,03	= H+J+L	375 452,44
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	32 861,58	= G+H+I+J+K+L	848 025,35

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 0,00</b>	<b>L 0,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

**6 - réf : 2022/029 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES NOISETIERS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Ludovic SAMSON, Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2021 qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Le Clos des Noisetiers - CA - 2021

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 200,00	5 693,49	0,00	0,00	3 506,51
6045	Achats études, prestat <sup>o</sup> services (terrai	1 200,00	460,00	0,00	0,00	740,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	8 000,00	5 233,49	0,00	0,00	2 766,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>9 200,00</b>	<b>5 693,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 506,51</b>

023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00				
042	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	962 000,00	487 465,81			474 534,19
7133	Variat <sup>o</sup> en-cours de production biens	774 000,00	0,00			774 000,00
71355	Variat <sup>o</sup> stocks terrains aménagés	188 000,00	487 465,81			-299 465,81
043	Opérat <sup>o</sup> ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>962 000,00</b>	<b>487 465,81</b>			<b>474 534,19</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>971 200,00</b>	<b>493 159,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>478 040,70</b>
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

<b>Pour information</b>					
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats, Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,39	0,00	0,00	-0,39
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,39	0,00	0,00	-0,39
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,39</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	971 200,00	0,00			971 200,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	971 200,00	0,00			971 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>971 200,00</b>	<b>0,00</b>			<b>971 200,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>971 200,00</b>	<b>0,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>971 199,61</b>
--	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>				
---	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Le Clos des Noisetiers - CA - 2021

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	971 200,00	0,00		971 200,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	971 200,00	0,00		971 200,00
3555	Terrains aménagés	971 200,00	0,00		971 200,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		971 200,00	0,00		971 200,00

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	971 200,00	0,00	0,00	971 200,00
--	------------	------	------	------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	482 061,01			
--	------------	--	--	--

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

**I**  
**B2**

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	487 465,81	0,00	-487 465,81
3355	Travaux	0,00	487 465,81	0,00	-487 465,81
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	162 370,34	0,00	0,00	162 370,34
1641	Emprunts en euros	162 370,34	0,00	0,00	162 370,34
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>162 370,34</b>	<b>487 465,81</b>	<b>0,00</b>	<b>-325 095,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	328 890,67	0,00	0,00	328 890,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	328 890,67	0,00	0,00	328 890,67
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>328 890,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>328 890,67</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>491 261,01</b>	<b>487 465,81</b>	<b>0,00</b>	<b>3 795,20</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	962 000,00	0,00		962 000,00
3351	Terrains	774 000,00	0,00		774 000,00
3555	Terrains aménagés	188 000,00	0,00		188 000,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>962 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>962 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>962 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>962 000,00</b>

	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>1 453 261,01</b>	<b>487 465,81</b>	<b>0,00</b>	<b>965 795,20</b>
--	--	---------------------	-------------------	-------------	-------------------

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

7 - réf : 2022/030 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 :  
BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DORIS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Ludovic SAMSON, Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2021 qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Le Clos Doris - CA - 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	159 017,45	G	157 060,97
	Section d'investissement	B	73 250,74	H	158 453,45
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	158 452,86 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>390 721,05</b>	= G+H+I+J	<b>315 514,42</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	159 017,45	= G+H+K	157 060,97
	Section d'investissement	= B+D+F	231 703,60	= H+J+L	158 453,45
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>390 721,05</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>315 514,42</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 0,00</b>	<b>L 0,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R, 2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R, 2311-11 du CGCT).  
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.**



8 - réf : 2022/031 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 :  
BUDGET LOTISSEMENT DES VIOLETTES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Ludovic SAMSON, Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2021 qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement des Violettes - CA - 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	2 950,00	G	2 950,00
	Section d'investissement	B	2 950,00	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	5 900,00	= G+H+I+J	2 950,00
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 950,00	= G+I+K	2 950,00
	Section d'investissement	= B+D+F	2 950,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	5 900,00	= G+H+I+J+K+L	2 950,00

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R, 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R, 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.**

9 - réf : 2022/032 - FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 :  
BUDGET LOTISSEMENT JULIETTE GRECO

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Ludovic SAMSON, Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2021 qui peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Juliette GRECO - CA - 2021					
<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>					<b>A1</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>					
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	0,00	= G+H+I+J	0,00
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	0,00	= G+H+I+J+K+L	0,00

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 0,00</b>	<b>L 0,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R, 2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R, 2311-11 du CGCT).  
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF**, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

**10 - réf : 2022/033 – FINANCES / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 : BUDGET PHOTOVOLTAIQUE DU BOULODROME**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Ludovic SAMSON, Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2021 qui peut se résumer ainsi :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A	0,00	G	3 954,71	G-A	3 954,71
	Section d'investissement	B	0,00	H	4 013,29	H-B	4 013,29

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	14 780,93 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P=	0,00	Q=	22 748,93	=Q-P	22 748,93
		A+B+C+D		G+H+I+J			

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation		E <th style="text-align: right;">0,00 <th style="text-align: center;">K <th style="text-align: right;">0,00 </th></th></th>	0,00 <th style="text-align: center;">K <th style="text-align: right;">0,00 </th></th>	K <th style="text-align: right;">0,00 </th>	0,00
	Section d'investissement		F <td style="text-align: right;">0,00</td> <th style="text-align: center;">L <td style="text-align: right;">0,00</td> </th>	0,00	L <td style="text-align: right;">0,00</td>	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E	0,00	= G+I+K	3 954,71	3 954,71	
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	18 794,22	18 794,22	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	0,00	= G+H+I+J+K+L	22 748,93	22 748,93	

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF,** étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

#### 11 - réf : 2022/034 – FINANCES / BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2021 du budget général. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2021	3 915 112.09	Recettes 2021	1 661 956.40
Dépenses 2021	<u>3 179 109.70</u>	Dépenses 2021	<u>2 192 856.84</u>
Résultat 2021	+ 736 002.39	Résultat 2021	- 530 900.44
Report solde 2020	<u>0</u>	Report solde 2020	<u>- 553 231.89</u>
Solde cumulé	+ 736 002.39	Solde cumulé	- 1 084 132.33
Auquel s'ajoute le résultat de clôture du lotissement de Keravello Nevez suite à la délibération n° 2020/031 du 27/02/2020 (intégration à réaliser par le Comptable) :		Restes à réaliser dépenses 139 595	
		Restes à réaliser recettes 291 929	
		<i>(Solde en tenant compte des Restes à réaliser)</i> - 931 798.33	
+ 137 517.78			
Soit un total cumulé de : + 873 520.17			

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

<b>– Section d'investissement</b>			
Recettes : Art. 1068 - Réserves	:		873 520.17
– Dépenses : Art. 001 -Déficit reporté	:		- 1 084 132.33

Après en avoir délibéré, adopté par 26 POUR et 1 ABSTENTION.

**12 - réf : 2022/035 - FINANCES / BUDGET ATELIER RELAIS : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2021 du budget atelier relais. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<i>SECTION de FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION d'INVESTISSEMENT</i>	
Recettes 2021	27 200.88	Recettes 2021	26 404 .24
Dépenses 2021	<u>0.33</u>	Dépenses 2021	<u>0.00</u>
Résultat 2021	+ 27 200.55	Résultat 2021	26 404.24
Report solde 2020	<u>0.40</u>	Report solde 2020	<u>31 709.19</u>
Solde cumulé	+ 27 200.55	Solde cumulé	58 113.43
		Restes à réaliser dépenses	0
		Restes à réaliser recettes	0

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

<b>– Section d'investissement</b>	
Recettes : Art. 1068 Réserves	27 200.55
Recettes : Art. 001 Excédent reporté	58 113.43

Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE.

**13 - réf : 2022/036 - FINANCES / BUDGET LOTISSEMENT DE COËT-RUEL : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2021 du budget du lotissement Coët-Ruel. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2021	0	Recettes 2021	0
Dépenses 2021	<u>1 493.55</u>	Dépenses 2021	<u>31 368.03</u>
Résultat 2021	- 1 493.55	Résultat 2021	- 31 368.03
Report solde 2020	<u>+ 472 572.91</u>	Report solde 2020.	<u>+ 375 452.44</u>
Solde cumulé	+ 471 079.36	Solde cumulé	+ 344 084.41

**Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :**

**– Section de fonctionnement :**

Recettes : Art. 002- excédent reporté : 471 079.36

**– Section d'investissement :**

Recettes : 001 – excédent reporté : 344 084.41

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE.**

**14 - réf : 2022/037 – FINANCES / BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES NOISETIERS : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2021 du budget du lotissement Clos des Noisetiers. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2021	0.39	Recettes 2021	487 465.81
Dépenses 2021	<u>- 493 159.30</u>	Dépenses 2021	<u>0.00</u>
Résultat 2021	- 493 158.91	Résultat 2021	487 465.81
Report solde 2020	<u>+ 328 890.67</u>	Report solde 2020	<u>- 482 061.01</u>
Solde cumulé	- 164 268.24	Solde cumulé	5 404.80

**Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :**

**– Section de fonctionnement :**

Dépenses : Art. 001- déficit reporté : 164 268.24

**– Section d'investissement :**

Recettes : Art. 001 – excédent reporté : 5 404.80

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE.**



**15 - réf : 2022/038 - FINANCES / BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DORIS : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2021 du budget du lotissement Clos Doris. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2021	157 060.97	Recettes 2021	158 453.45
Dépenses 2021	<u>159 017.45</u>	Dépenses 2021	<u>73 250.74</u>
Résultat 2021	-1 956.48	Résultat 2021	+ 85 202.71
Report solde 2020	<u>282 725.24</u>	Report solde 2020	<u>- 158 452.86</u>
Solde cumulé	+ 280 768.76	Solde cumulé	- 73 250.15

**Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :**

**– Section de fonctionnement :**

Recettes : Art. 002 – excédent reporté : 280 768.76

**– Section d'investissement :**

Dépenses : Art. 001 – Déficit reporté : 73 250.15

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE.**

**16 - réf : 2022/039 – FINANCES / BUDGET LOTISSEMENT DES VIOLETTES : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2021 du budget du lotissement des Violettes. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2021	2 950.00	Recettes 2021	0
Dépenses 2021	<u>2 950.00</u>	Dépenses 2021	<u>2 950.00</u>
Résultat 2021	0	Résultat 2021	- 2 950.00
Report solde 2020	<u>0</u>	Report solde 2020.	0
Solde cumulé	0	Solde cumulé	0

**Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :**

**– Section d'investissement :**

Dépenses : Art. 001 - déficit reporté : 2 950.00

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE.**

**17 - réf : 2022/040 – FINANCES / BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DU BOULODROME : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2021**

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2021 du budget photovoltaïque boulodrome. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2021	3 954.71	Recettes 2021	4 013.29
Dépenses 2021	0	Dépenses 2021	0
Résultat 2021	+ 3 954.71	Résultat 2021	4 013.29
Report solde 2020	<u>0.00</u>	Report solde 2020	<u>14 780.93</u>
Solde cumulé	+ 3 954.71	Solde cumulé	+ 18 794.22

**Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :**

**– Section d'investissement :**

Recettes : Art. 1068 - Réserves : 3 954.71  
Recettes : Art. 001 – Excédent reporté : 18 794.22

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE.**

**18 - réf : 2022/041 - FINANCES /CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2022 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES**

Madame le Maire expose que, conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement était de 30 % en 2021 et sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire et une compensation versée par l'Etat, après application d'un coefficient correcteur.

Pour 2021, les taux s'élevaient à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.41 %

L'évolution des bases, pour 2022, a été fixée par la loi de finances à + 3.4 %. Pour Sulniac, l'évolution tenant compte de cette évolution générale des bases est de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : + 4.61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : + 3.65 %

**Comme cela a été vu lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires, Il est proposé au conseil municipal :**

- **De maintenir les taux d'imposition**
- **De fixer, donc, les taux, pour 2022 de la façon suivante :**
  - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.23 %**
  - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.41 %**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE**

#### **19 - réf : 2022/042 – FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET GENERAL**

Vu la délibération n° 2022/010 du 17 mars 2022, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2022 ;

**Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, dont la vue d'ensemble figure ci-dessous :**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 617 667,78
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>4 617 667,78</b>

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 553 628,00
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	139 595,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 084 132,33
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>4 777 355,33</b>

TOTAL		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>9 395 023,11</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, adopté par 26 POUR et 1 ABSTENTION**

20 - réf : 2022/043 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET ATELIER RELAIS

Vu la délibération n° 2022/010 du 17 mars 2022, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, dont la vue d'ensemble figure ci-dessous :

COMMUNE DE SULNIAC - Atelier Relais de Sulniac - BP - 2022			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	29 005,00	29 005,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>29 005,00</b>	<b>29 005,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	85 313,98	27 200,55
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 58 113,43
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>85 313,98</b>	<b>85 313,98</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>114 318,98</b>	<b>114 318,98</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).  
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITÉ

21 - réf : 2022/044 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT DE COET RUEL

Vu la délibération n° 2022/010 du 17 mars 2022, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, dont la vue d'ensemble figure ci-dessous :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Coet Ruel - BP - 2022			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	471 079,36	0,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 471 079,36
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>471 079,36</b>	<b>471 079,36</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	305 345,00	0,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 344 084,41
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>305 345,00</b>	<b>344 084,41</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>776 424,36</b>	<b>815 163,77</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du COGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du COGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITÉ

22 - réf : 2022/045 – FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES NOISETIERS

Vu la délibération n° 2022/010 du 17 mars 2022, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, dont la vue d'ensemble figure ci-dessous :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Le Clos des Noisetiers - BP - 2022				
VOTE DU BUDGET				I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES				A1
Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	9 200,00	0,00	0,00
6045	Achats études, prestat <sup>n</sup> services (terrai	1 200,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	8 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>9 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	962 000,00	0,00	0,00
7133	Variat <sup>n</sup> en-cours de production biens	774 000,00	0,00	0,00
71355	Variat <sup>n</sup> stocks terrains aménagés	188 000,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>n</sup> ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>962 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>971 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			<b>0,00</b>	
				+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			<b>164 268,24</b>	
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>164 268,24</b>	

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Le Clos des Noisetiers - BP - 2022

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	180 000,00	180 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	180 000,00	180 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>180 000,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	971 200,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	971 200,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>971 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)	971 200,00	180 000,00	180 000,00
--	------------	------------	------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>180 000,00</b>
--	-------------------



<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	971 200,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	971 200,00	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	971 200,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>971 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	971 200,00	0,00	0,00
---	------------	------	------

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	0,00
---	----------------------------------	------

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	0,00
---	--	------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	0,00
---	---	------

<b>VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	162 370,34	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	162 370,34	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		162 370,34	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	328 890,67	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	328 890,67	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		328 890,67	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>491 261,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (5) (6)	962 000,00	0,00	0,00
3351	Terrains	774 000,00	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	188 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>962 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>962 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>1 453 261,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
---	--	---------------------	-------------	-------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>5 404,80</b>
--	-----------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 404,80</b>
---	-----------------

Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITÉ

## 23 - réf : 2022/046 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DORIS

Vu la délibération n° 2022/010 du 17 mars 2022, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, dont la vue d'ensemble figure ci-dessous :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Le Clos Doris - BP - 2022			
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	176 755,74	126 755,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 280 768,76
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT (3)		176 755,74	407 524,50
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	126 750,74	200 001,48
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 73 250,15	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		200 000,89	200 001,48
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		376 756,63	607 525,98

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITÉ

24 - réf : 2022/047 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT DES VIOLETTES

Vu la délibération n° 2022/010 du 17 mars 2022, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, dont la vue d'ensemble figure ci-dessous :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement des Violettes - BP - 2022			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	56 955,00	256 875,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>56 955,00</b>	<b>256 875,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	56 950,00	2 950,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 950,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>59 900,00</b>	<b>2 950,00</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>116 855,00</b>	<b>259 825,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).  
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITÉ

25 - réf : 2022/048 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET LOTISSEMENT JULIETTE GRECO

Vu la délibération n° 2022/010 du 17 mars 2022, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, dont la vue d'ensemble figure ci-dessous :

COMMUNE DE SULNIAC - Lotissement Juliette GRECO - BP - 2022			
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	180 005,00	180 005,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		180 005,00	180 005,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	180 000,00	180 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		180 000,00	180 000,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		360 005,00	360 005,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du COGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du COGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITÉ

**26 - réf : 2022/049 - FINANCES / BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET PHOTOVOLTAIQUE DU BOULODROME**

Vu la délibération n° 2022/010 du 17 mars 2022, portant débat sur le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, dont la vue d'ensemble figure ci-dessous :

COMMUNE DE SULNIAC - Photovoltaïque boulodrome - BP - 2022			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
<b>EXPLOITATION</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 200,00	4 200,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 200,00	4 200,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	22 748,93	3 954,71
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 18 794,22
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		22 748,93	22 748,93
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		26 948,93	26 948,93

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
(2) A venir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITÉ**

## **27 - réf : 2022/050 - FINANCES / ECOLE SAINTE-THERESE : GARANTIE D'EMPRUNT**

Madame CARTRON expose que, par courriel du 18 mars dernier, le directeur de l'école Sainte Thérèse a informé la commune que l'école envisageait d'effectuer des travaux de rénovation lors des vacances scolaires d'été (changement de la toiture du bâtiment élémentaire et du préau, traitement de la charpente et isolation des combles). Dans la lettre de cadrage de l'UDOGEC, il est prévu un rachat des prêts immobiliers en cours et une enveloppe supplémentaire pour financer ces travaux.

Le montant total à financer s'élève à 278 000 €. Le prêt bancaire devrait être souscrit auprès du Crédit Agricole du Morbihan, sur une durée de 20 ans, au taux de 1.90 %. L'OGEC sollicite une garantie par la commune pour ce prêt. Le précédent prêt, racheté dans le cadre de cette négociation, était garanti par la commune, à hauteur de 115 000 € lors de sa souscription.

Les articles L 2252-1 à L 2252-4 du CGCT (code général des collectivités territoriales) encadrent les possibilités de garantie d'emprunt par les communes, notamment que le prêt ne peut être garanti que pour 50 % de son montant. Cette règle ne s'applique pas à tous les organismes, notamment organismes HLM et sociétés d'économie mixte ayant bénéficié de subventions et/ou de prêts aidés par l'Etat.

Conformément à la réglementation, une convention définissant les modalités de la garantie d'emprunt sera établie entre la commune et l'OGEC de l'école Sainte Thérèse.

Compte tenu de l'évolution rapide des conditions bancaires, les conditions ci-dessus sont susceptibles d'évoluer. Il serait opportun de déléguer à Madame le Maire, ou son représentant, la possibilité d'accepter des modifications du taux dans la limite d'un taux maximal de 2.10 %.

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'accorder une garantie d'emprunt au profit de l'OGEC de l'école Sainte Thérèse, pour un prêt contracté auprès du Crédit Agricole du Morbihan, d'un montant de 278 000 € sur une durée de 20 ans, au taux de 1.90 %, à raison de 50 % du montant soit 139 000 € ;**
- **D'autoriser, Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant ce dossier, dans la limite d'un taux maximal de 2.10 % si celui-ci venait à évoluer.**

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE.**

## **28 - réf : 2022/051 - FINANCES / VENTE D'UN BATIMENT ZONE D'ACTIVITES DE KERVENDRAS**

Madame le Maire expose que la commune est propriétaire sur la zone d'activités de Kervendras d'un bâtiment, loué depuis sa construction à la société Victoria, situé sur la parcelle cadastrée sous le numéro 715 de la section ZL. La société Victoria souhaite acquérir ce bâtiment avec du terrain autour. Un projet de division a été établi pour une surface de 3 896 m<sup>2</sup>.

Ce bâtiment avec le terrain a fait l'objet d'une évaluation par le Pôle d'évaluation domaniale (PED) pour un montant de 250 000 € HT, avec marge d'appréciation de 15 %. Cette évaluation était réalisée sur la base d'une vente du bâtiment avec terrain autour pour une superficie totale d'environ 4 200 m<sup>2</sup>. Des travaux d'amélioration du bâtiment ont été effectués par le locataire, pour un montant de 81 567.43 €. Ces travaux améliorant la valeur du bâtiment peuvent être pris en compte, en partie, dans le prix de vente.

Au vu de l'évaluation du PED, un prix de vente de 172 000 € a été proposé à Victoria, correspondant à :

- Prix de base, avec marge d'appréciation de – 15 % : 212 500.00 € HT
  - Auquel on soustrait 50 % des travaux effectués par Victoria : 40 783.50 € HT
  - Soit : 171 716.50 € HT
- Arrondi à 172 000 € HT

Comme indiqué plus haut, au vu du projet de division établi par le géomètre, la superficie totale de la parcelle vendue serait de 3 896 m<sup>2</sup>, soit – 304 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de cette nouvelle surface, le prix s'établirait de la façon suivante :

- Prix avec superficie de 4 200 m<sup>2</sup> : 172 000 € HT
  - Auquel on soustrait la valeur des 304 m<sup>2</sup> (x15 €) : 4 560 € HT
  - Soit : 167 440 € HT
- Arrondi à 167 500 € HT

Pour mémoire, la valeur de 15 € le mètre carré correspond au prix de vente des terrains par la commune à GMVA, sur la zone d'activités.

La société Victoria a donné son accord pour une acquisition au prix de 167 500 € HT. La vente pourra être effectuée soit à la société Victoria ou à toute société, notamment SCI, qui se substituerait.

**Il est proposé au conseil municipal de :**

- **DECIDER de la vente du bâtiment désigné ci-dessus avec terrain autour pour une superficie totale de 3 896 m<sup>2</sup>, à la société Victoria ou toute autre société, notamment SCI, qui se substituerait,**
- **FIXER le prix de vente à 167 500 HT,**
- **CONFIER l'établissement de l'acte authentique à Maître VIVIEN, notaire à ELVEN, aux frais de l'acquéreur**
- **AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération, notamment l'acte de vente.**

*A une question d'un élu sur la diminution du prix des 15 % et d'une partie des travaux, considérant que la société a profité des travaux effectués, Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une proposition raisonnable. A la question d'un autre élu sur le motif de la vente, Madame le Maire répond que la commune n'a plus la compétence économique, qu'elle doit aussi vendre pour pouvoir investir ailleurs.*

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE.**



## 29 - réf : 2022/052 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE

Monsieur le CADRE expose que, conformément au compte-rendu de la commission Urbanisme-voirie-aménagement du 3 mars dernier, et aux divers échanges en réunions de conseil municipal, il est proposé de retenir les propositions de la commission pour les travaux de sécurité routière à effectuer, à savoir :

### 1 Kermaria - Kercohan

- Aménager le carrefour de Kermaria en lien avec le Département, gestionnaire de la RD 183 :
  - Mise en place d'un stop.
  - Réalisation de l'aménagement type « goutte d'eau » sur la voie communale 201 de part et d'autre de la RD 183. A réaliser en bombé, borduré et peint pour assurer une bonne visibilité.
- Améliorer la visibilité, côté Gorvello
- Limiter la vitesse à 70 km/h entre Kermaria et Kercohan (route traversante)
- Harmoniser la signalisation des intersections aux sorties de village, en l'occurrence « cédez le passage »
- Créer un cheminement piéton, côté sud de la route, entre Locqueltas-Grée et Locqueltas pour assurer la continuité de ce chemin de balade très fréquenté entre Lostihuel et Gorvello.

### 2 La Salle

- Rechercher une meilleure application de la limitation de vitesse à 50 km/h, en écrivant au sol 50 et en disposant des bandes rugueuses perpendiculaires en amont de l'arrêt de car (côté nord).
- Mettre en place, en situation provisoire (baliroute et signalisation verticale), le projet de giratoire au carrefour des routes « traversantes » Kergaté, Le Peuh, au droit du réservoir de la Salle.
- Organiser un passage pour les habitants de la Salle en bordure de route (côté est) pour sécuriser les déplacements des piétons vers les chemins balisés (le propriétaire du terrain est favorable).

### 3 Lostihuel

- Interroger et solliciter le Département sur le devenir de la voirie RD 183 dans la traversée de Lostihuel et évoquer les aménagements éventuels.
- Harmoniser la signalisation des sorties d'impasses sur la route principale (5 sorties, étant ici précisé que les habitants souhaitent des cédez-le-passage.
- A Lostihuel Braz, réfléchir sur l'usage des sorties du village (une des solutions possible à étudier : améliorer la sortie nord ayant le plus de visibilité pour restreindre la sortie du centre ayant peu de visibilité)
- Mettre en place une continuité piétonne (voie douce) après le trottoir de Lostihuel Kreiz vers Keravello les Pins. Dans la continuité des déplacements doux sécurisés, cette action devrait amener la commune à réaliser, dans le temps, une véritable voie verte desservant l'ensemble de Lostihuel avec extension jusqu'à Kermaria, raccordant Keravello les Pins, Keravello Venelle, Clos de Keravel, les Vallons.

#### 4 Kerdavid

- Remise en état de la voirie déformée par les travaux d'enfouissement des réseaux. Au préalable il faudra assurer la continuité piétonne sur 50m, essentiellement du côté droit.
- Améliorer le respect de la limitation de vitesse en rappelant le 50 au sol, ainsi que la pose de bandes granitées perpendiculaires en amont, en entrant dans le village (sens Berric/Sulniac). Il a également été évoqué, à la commission, la possibilité de mettre une chaussée à voie centrale banalisée (Chaucidou) dans le périmètre de la limitation de vitesse.
- La sortie du village côté nord (RD104) est maintenue et accessible aux automobilistes.

**Il est proposé au conseil municipal de :**

- **DECIDER la réalisation de ces travaux et aménagements**
- **SOLLICITER toutes subventions susceptibles d'être allouées pour ces travaux et aménagements**
- **AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.**

*Monsieur LE CADRE précise que le radar automatique est actuellement en place Rue René Cassin afin de mesurer l'efficacité du Chaucidou.*

*A une question d'un élu indiquant que le Département effectuant des travaux de renouvellement de chaussée sur la RD 183, et s'inquiétant de la possibilité, par la suite, de créer un cheminement piéton, Monsieur LE CADRE précise que la commune est propriétaire de la quasi-totalité (sauf une parcelle) des terrains susceptibles d'être utilisés. Il restera bien sûr à bien définir les besoins et voir sur place ce qu'il est possible de faire.*

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE.**

#### **30 - réf : 2022/053 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENTRE L'ECOLE JULES VERNE ET LA SALLE DES FETES**

Monsieur LE CADRE expose que, conformément au compte-rendu de la commission Urbanisme-Voirie-Aménagement du 9 mars, et des échanges en conseil municipal du 17 mars dernier, il est proposé de modifier l'accès entre l'école Jules Verne et la salle des fêtes/restaurant scolaire en supprimant l'escalier et en le remplaçant par une allée à pan coupé, en pente, permettant, entre autres, la mise aux normes PMR de l'accès aux sanitaires extérieurs de la salle des fêtes.

L'espace récupéré par la suppression des marches actuelles pourrait être utilisé pour la création d'un théâtre de verdure, après un aménagement adapté et protégé par une plantation au point haut.

**Il est proposé au conseil municipal de :**

- **DECIDER la réalisation de ces travaux et aménagements**
- **SOLLICITER toutes subventions susceptibles d'être allouées pour ces travaux et aménagements**
- **AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré, adopté à l'UNANIMITE**

## II – Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

Motifs	Entreprises	Montant (€ HT)
Circuit de billes	Imagin'aires - Ploërmel	1 439.00
Regarnissage terrain foot A	Ropert Paysages - Ploëren	3 640.00
Lotissement des Violettes		
- Lot 1 : Terrassement -voirie	Colas – Vannes	19 953.84
- Lot 2 : Réseaux	STPG - Muzillac	23 632.00
Plan de Référence Urbain (PRU)	TREMANI – Indre (44)	39 950.00

Brigitte Le Dû donne les explications sur le circuit de billes qui sera installé dans la cour de la P'tite Pom et sera en forme de pomme. Il devrait, dans la mesure du possible, pouvoir être inauguré le 22 mai, lors de la fête du jeu.

## III – DPU

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'aliéner reçues en mairie.

## IV – Informations sur les dossiers en cours

### ➤ Monsieur SAMSON :

- Présente le nouveau logo et fait un retour sur la procédure. Le logo ne sera utilisé que par la mairie, sauf après signature d'une convention de respect de charte graphique, pour l'utilisation sur certains documents. Le bureau d'études prépare actuellement la charte graphique. Une réunion de présentation aura lieu ensuite.

### ➤ Madame LE DÛ :

- Présente les panneaux réalisés par les jeunes concernant la sécurité routière. La Préfecture du Morbihan propose une journée de la sécurité routière le 11 mai et sollicite les communes sur le sujet. La pose des panneaux est donc prévue le 11 mai avec les jeunes et les enfants. Les panneaux changeront de lieux de temps en temps. Madame le Maire précise que les habitants seront associés, en leur proposant dans le flash et sur le site de la commune, de solliciter l'installation des panneaux dans leur quartier s'ils le souhaitent.
- Demande des élus bénévoles pour la fête du jeu du 21 mai.
- Rappelle qu'il y aura aussi besoin d'élus bénévoles pour la fête de la musique le 18 juin.

### ➤ Monsieur LE CADRE :

- Fait un retour sur la réunion du 24 mars concernant l'ABC à laquelle 8 élus étaient présents. Il rappelle les 3 thèmes et précise qu'il y a 19 fiches actions. Ces fiches actions restent à compléter.

Séance levée à 23 h 20.

En mairie, le 11/05/2022

Le Maire,

Marylène CONAN

